



Projet novateur Logement-étude : besoins concertés des familles biparentales.

Avis déposé au département de l'habitation communautaire à Madame Lise Guillemette, vice-présidente à l'habitation sociale et communautaire à la **SHQ**

Présenté par le Groupe actions solutions pauvreté pour le Comité Logis-Études, le 5 juin 2014



Le projet Logement-étude consiste à réaliser des logements sociaux dédiés aux familles afin de favoriser l'insertion à la vie active et professionnelle par l'atteinte d'un diplôme d'étude secondaire, collégiale ou universitaire et ainsi, favoriser l'insertion à la vie active et professionnelle. L'offre de places en garderie, situées dans le même ensemble immobilier, et la proximité du Centre intégré de formation (CRIF), un établissement d'éducation aux adultes, ont été intégrés au projet afin de répondre à une préoccupation d'organisation familiale pour les parents ayant de jeunes enfants.

Logement-étude est, à ce jour, attaché dans son ensemble avec le Ministère de la Famille et des Aînés, la SHQ, la ville de Granby, l'OMH, la Commission solaire Val-des-Cerfs, le Cégep, le CRIF, le CLE, le CSSS et le milieu communautaire.

Le projet a été accepté initialement en tant que Volet 3 d'Accès-Logis par la SHQ puisqu'il s'adresse à des personnes ayant des besoins particuliers en termes de services et de soutien au quotidien. En effet, selon les études du Comité Logement-étude, le soutien et l'encadrement de professionnels et de ressources communautaires sont nécessaires et souhaités dans ce projet. Dernièrement, la nouvelle interlocutrice de la SHQ attachée à ce projet a remis en question la légitimité de le conserver en Volet 3, le faisant passer au volet 1, alors que l'initiative était déjà attachée avec un ensemble impressionnant de collaborateurs.

Nous voulons vous sensibiliser à l'impact qu'un tel projet aura sur notre territoire afin de permettre aux familles qui en auront le plus besoin de se sortir de leur situation. Nous espérons vivement que ce projet, reconnu novateur par le milieu et la Direction de la santé publique, puisse être considéré en tant que volet 3 du programme Accès-Logis, ou du moins que les 24 logements puissent servir prioritairement aux familles ayant un faible revenu, indépendamment du statut des parents.

Vous trouverez donc, dans cet avis, des éléments d'information à considérer quant à la forme que devrait prendre ce projet novateur

Contenu de l'avis

1. Groupe Actions Solutions Pauvreté : une présentation	3
2. Besoins en Haute-Yamaska	3
3. Recommandations du Comité Logement-étude	8
4. Contact et membres du GASP	9
5. Annexe : Présentation du projet Logement-étude	11

1. Le GASP

Notre mission

Actif depuis 1999 et fondé officiellement en 2003, le Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP) est une table de concertation intersectorielle qui s'est donné comme mandat de mettre en commun les forces de tous les partenaires dans la recherche d'actions et de solutions concrètes aux problèmes de pauvreté vécus par plusieurs membres de notre communauté. Il représente plus d'une trentaine d'organismes communautaires et institutionnels, des citoyens de la Haute-Yamaska ainsi que les trois paliers politiques. Le GASP soutient le développement d'outils et de stratégies en fonction notamment des quatre grands axes suivants : **le logement social/l'habitation, l'itinérance, la sécurité alimentaire et l'éducation/sensibilisation.**

Groupe actions logement-habitation (GAL-H)

Le Groupe actions logement-habitation (GAL-H) est un comité du GASP qui se penche depuis plusieurs années sur les besoins en matière de logement en lien avec la situation de pauvreté vécue sur notre territoire.

Dans le cadre de ses travaux et suite à une planification stratégique concertée, le comité Logement-étude a été formé dans le but d'élaborer une construction de vingt-quatre logements comprenant deux à trois chambres à coucher qui répondront aux besoins des familles éprouvant des difficultés financières trop importantes dans le but de favoriser leur insertion à la vie active et professionnelle.

2. Besoins en Haute-Yamaska

Suite à une planification stratégique du Groupe actions solutions pauvreté (GASP) réalisée en 2007, l'ensemble des gestionnaires et intervenants d'organismes communautaires et d'institutions publiques ainsi que des élus présents ont identifié deux besoins comme hautement prioritaires en Haute-Yamaska, soit **l'éducation et le logement**. Ces deux grands défis ont amené plusieurs partenaires à collaborer ensemble dans le but de trouver une solution globale. Le comité Logement-étude voyait ainsi le jour en 2007 et se donnait rapidement le mandat de dresser un portrait plus détaillé de la situation.

Éducation

La situation de l'éducation n'est en effet pas reluisante sur notre territoire. 26,3% des habitants de 25 ans et plus de la MRC ne disposent d'aucun diplôme, grade ou qualification comparativement à 22,1% en Montérégie et 22,9% au Québec (IDC, 2011). Notez que ces taux grimpent à 38,2% dans le secteur du Parc Horner de Granby et 41,8% au Centre-Ville de Granby (IDC, 2011).

L'atteinte d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et universitaire est un facteur déterminant pour favoriser des meilleures conditions de vie. Avec le Cégep de Granby et le Centre régional intégré de formation (CRIF), Granby dispose de leviers importants au niveau de l'éducation pour permettre une sortie de la pauvreté. Malgré cela, certains besoins spécifiques rendent difficile le projet de réinsertion socioprofessionnelle des familles à faible revenu.

Logement

La ville de Granby présente un fort déficit en logement social, avec **5 unités de logements/1000** habitants, soit le plus bas taux par rapport à 19 autres villes de taille similaire au Québec.

Selon les intervenants du milieu, peu de moyens adaptés aux besoins des personnes à faible revenu sont disponibles pour leur permettre une amélioration des conditions de vie.

Besoins spécifiques pour les familles à faible revenu

Devant l'impératif de prioriser l'éducation et le logement sur notre territoire, le comité Logement-étude a, par la suite, voulu préciser ses connaissances sur les besoins concrets liés au retour aux études de ces familles. Des groupes de discussions (« focus groups ») ont été réalisés auprès de cette population en 2010.

Les difficultés suivantes sont ressorties en priorité :

- **Coût élevé du logement**
- **Coût élevé des études**
- **Difficulté d'accès à un logement social**
- **Transport dispendieux**
- **Organisation familiale : manque de temps pour porter les enfants à la garderie et se rendre aux cours en transport en commun**
- **Difficulté d'accès à une garderie**
- **Manque de soutien pour garder sa motivation, mieux s'organiser et passer à travers toutes les étapes administratives.**

Le projet a donc été repensé afin qu'il soit à proximité du CRIF et d'y intégrer une garderie à même l'immeuble pour faciliter l'organisation familiale.

Devant la récente remise en question de l'admissibilité au Volet 3 d'Accès-Logis, le comité a distribué et compilé, au printemps 2014, un sondage afin de mettre à jour le profil des étudiants à faible revenu qui font un retour aux études, leurs besoins et les leviers dans l'atteinte de leur objectif.

Parmi les répondants s'identifiant à faible revenu avec des enfants à charges, **sensiblement le même nombre était constitué de familles monoparentales (29) ou biparentales (27).**

Les principaux défis soulevés viennent corroborer l'analyse des besoins réalisée en 2010 :

- Manque de ressources financières
- Accès à une garderie
- Difficulté dans l'organisation familiale
- Manque de soutien pour conserver sa motivation, remplir les documents administratifs et mieux s'organiser.

Autant pour les familles monoparentales que biparentales, une forte proportion (respectivement 86% et 70%) aurait demandé à être client d'un projet comme Logis-Études pour favoriser le maintien dans leur projet d'études. Bien que statistiquement, les familles monoparentales sont considérées plus vulnérables, notre étude démontre les besoins sont sensiblement identiques en ce qui a trait aux besoins spécifiques des familles à faible revenu, qu'elles soient mono ou biparentales.

Selon notre analyse, les clientèles suivantes devraient, en ordre de priorité, être privilégiées puisqu'elles ont des besoins particuliers de soutien sur le plan des ressources financières, de l'organisation personnelle ou familiale et de la motivation:

- 1) Familles monoparentales à faible revenu dont le parent désire effectuer un retour aux études;
- 2) Familles biparentales à faible revenu, dont les deux parents effectuent un retour aux études;
- 3) Familles biparentales, dont un seul parent fait un retour études et l'autre travaille à petit salaire.

Ces trois profils de clientèles ont en commun le besoin d'une présence d'un intervenant sur place pour les aider dans l'atteinte d'un objectif de réinsertion sociale et professionnelle, et ce indépendamment si elles sont considérées monoparentales ou non.

Pour les personnes en processus de réinsertion à l'emploi, l'éducation constitue un levier important pour se sortir de leur situation. En intégrant de nouvelles dimensions aux mesures offertes (soutien, garderie, proximité aux établissements de formation, etc.), le projet Logement-étude est donc une réponse nouvelle et adaptée aux différents défis vécus par les familles en situation de pauvreté sur notre territoire.

Projet novateur

Chercheurs à l'appui...

Le projet a déjà été identifié comme novateur dans le livre *Pratiques innovantes de gestion dans les offices d'habitation*, rédigé par M. Paul Morin, Jeanette LeBlanc et Jean-François Vachon et publié par les Presse du l'Université du Québec (mars 2014).

Et la Direction de la Santé Publique...

Également, Logement-étude a été ciblé par la Direction de la Santé Publique de la Montérégie en tant qu'initiative novatrice dans le cadre d'*Opération colibris* en raison de son impact sur plusieurs déterminants sociaux de la santé, la qualité de la concertation et de la collaboration

Vous pouvez voir la vidéo au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=q4nawgoQpwQ&list=UUhPsvEb1nQcmCEwj0qffEZ>
[w](#).

Réorientation du programme Ma place au Soleil

Nous pensons que les critères d'admissibilité aux volets d'Accès-Logis soient modifiés en s'inspirant de l'évolution des critères du programme Ma place au soleil. Géré par le Centre locaux d'emploi (CLE), ce dernier a pour but de permettre le retour aux études pour subvenir aux besoins de la famille à court et moyen long terme. Il s'adressait initialement aux jeunes mères monoparentales de 25 ans et moins bénéficiant de la sécurité du revenu. Il y a environ trois ans, le comité de gestion a de nouveau élargit ses critères d'admissibilité aux jeunes familles (incluant les familles biparentales) pour répondre aux besoins et favoriser davantage une sortie du cycle de la pauvreté. En effet, les critères d'admissibilité de ce programme ont été modifiés suite à la reconnaissance de l'importance de la présence du conjoint comme condition favorable dans un projet de réinsertion sociale.

Cet exemple témoigne du besoin d'élargir les critères afin de permettre à tout profil de familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale afin d'accroître l'accès à des mesures de réinsertion adaptée. Par ailleurs, le fait d'agir simultanément sur plusieurs déterminants sociaux de la santé tels que le soutien communautaire, le logement, le transport, l'accès à la garderie et la concertation, le projet Logement-Études est une réponse novatrice en matière d'insertion à la vie active et professionnelle.

Éviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté

Plusieurs recherches font la démonstration de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Le document, « Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie » (CEPE, 2011), fait la démonstration de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Selon une étude canadienne, la probabilité que les enfants héritent du statut économique de leurs parents varie entre 20 % et 25 % (Fortin et Lefebvre, 1998).

Par ailleurs, des auteurs ont observé, dans le cadre de certaines études, qu'il y a un lien entre la pauvreté et le décrochage scolaire (Kherroubi et autres, 2004, Demers, 2005; Statistique Canada, 2005; Esterle-Hedibel, 2006; Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, 2009).

L'ouvrage, « Un Québec fou de ses enfants : rapport du groupe de travail sur les jeunes » (Camille Bouchard, 1991), traite des problèmes vécus par les jeunes et propose des recommandations quant aux actions à prendre pour en prévenir l'apparition ou en diminuer l'ampleur. Parmi les principales pistes de solution mises de l'avant, la prévention et la réduction de la pauvreté sont privilégiées. Ce rapport constitue, encore aujourd'hui, un document de référence pour tous ceux qui s'intéressent aux jeunes et aux familles en difficulté.

Selon les partenaires impliqués dans le projet Logement-étude, ce dernier offre toutes les conditions gagnantes afin de favoriser une sortie des personnes vivant en HLM ou en situation de pauvreté, et ainsi contribuer à éviter la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Étude de la SHQ : impacts de la sous-scolarisation

Une étude est en cours au sein même du Service de collaboration interministériel de la SHQ. Mme Marie-Hélène Perron travaille présentement sur l'étude des impacts de la sous-scolarisation sur l'exclusion sociale et les avenues possibles d'éducation aux adultes en HLM comme levier de réintégration sociale. Selon notre analyse des besoins, la scolarisation représente un levier important d'intégration à la vie active et professionnelle. Logement-étude pourrait éventuellement servir de projet-pilote afin d'évaluer l'impact pour les familles.

3. Recommandations du Comité Logis-Études

- Reconnaître le caractère novateur du projet en termes de services spécifiques pour la clientèle visée;
- Reconnaître les besoins spécifiques de cette population vulnérable (en ciblant les parents sous scolarisés);
- Étendre les critères d'admissibilité en s'inspirant du programme Ma place au soleil (reconnaître l'importance de la présence du conjoint dans un projet de retour aux études).
- Offrir du logement selon le revenu considérant d'autres déterminants sociaux de la santé (éducation, transport, garderie, et soutien social);
- Utiliser le projet Logement-étude comme projet-pilote afin de documenter l'impact d'interventions globales et structurantes permettant aux communautés d'agir simultanément sur plusieurs déterminants sociaux de la santé;
- Ouvrir la subvention aux 24 logements de l'immeuble afin de permettre une sortie de la pauvreté au plus grand nombre de familles possibles et éviter ainsi la transmission intergénérationnelle.

4. Contacts

Nicolas Luppens

Coordonnateur

Groupe actions solutions pauvreté (GASP)

170, rue St-Antoine Nord, local 311

Granby, J2G 5G8

Tél: (450) 378-0990

Télé. : (450) 378-5743

Courriel : gasphauteyamaska@gmail.com

Site web : www.gasp-y.net

Sylvie Lafontaine

Directrice générale

Office municipal d'habitation de la ville de Granby

84, rue St-Joseph

Granby, J2G 6T8

Tél. : 450 372-1300

Télé. : 450 372-4145

Courriel : info@omhgranby.qc.ca

Site web : <http://www.omhgranby.qc.ca/>

5. ANNEXE

Présentation du projet Logement-étude

Le retour aux études des personnes en situation financière précaire constitue un défi sur le plan des ressources financières, de l'organisation personnelle ou familiale, du transport et de la motivation. Le comité Logement-étude s'est donné le mandat de développer des mesures afin de faciliter le retour aux études des ménages à faibles revenus afin de répondre à ces besoins spécifiques. Ces mesures sont : offrir un logement en fonction du revenu du ménage, un service de garde pour les enfants résidents et un encadrement adapté dans le processus de réussite de retour aux études.

Clientèle

Le projet Logement-Étude s'adresse principalement à des ménages stables désirant effectuer un retour aux études et éprouvant des difficultés financières.

Le projet s'adresse à tous types de composition de ménages, principalement les familles composées d'au moins une personne avec enfant éligible au service de garderie et au programme de supplément au loyer (PSL) et qui décide de retourner aux études à temps plein et à temps partiel.

Les logements et les places en garderie seront attribués aux ménages admissibles. Les places en garderie sont réservées prioritairement aux résidents.

Principes d'action

- Préconiser une approche globale et concertée afin de soutenir les ménages et favoriser la réussite scolaire.
- Susciter l'intérêt des ménages, en stimulant l'entraide, le soutien et la solidarité.
- Favoriser un partage des ressources afin d'améliorer les résultats scolaires.